

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARENAS-oxydes**

Date de révision: 18.02.2022

Code du produit: j6531\_sd

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

ARENAS-oxydes

UFI: 9D70-Q046-8009-QU0Y

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Produit pour la désinfection professionnelle

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: JOHANNES KIEHL KG  
Rue: Robert-Bosch-Str. 9  
Lieu: D-85235 Odelzhausen  
Téléphone: +49 8134 9305-0 Téléfax: +49 8134 6466  
e-mail: info@kiehl-group.com  
Interlocuteur: Département de laboratoire  
Internet: www.kiehl-group.com  
Service responsable: Notrufnummer für deutsch- und englischsprachige Länder: +49/89/19240  
Vergiftungsinformationszentrale (VIZ) Österreich: +43 1 406 43 43  
Nationale Notrufnummer für die Schweiz (Tox-Zentrum Zürich): 145  
Numéro d'urgence France: INRS: +33 (0) 1 45 42 59 59  
Numero d' emergenza Italia: Centro Antiveleni - 20162 Milano: 02/66101029  
ETTSZ /Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat/, 1096 Budapest,  
Nagyvárad tér 2. Ügyeleti telefonszám: +36 80 201-199  
Eesti: Häirekeskuse number: 112 / Mürgistusteabekeskuse number: 16662  
Emergency telephone number for all other countries: +49/8134/9305-169

KIEHL Austria GmbH	Perfektastr. 57;	A-1230 Wien	Tel. +43 (0) 1 / 604 99 93
KIEHL FRANCE S.A.R.L.	5, rue de Londres;	F-67670 Mommenheim	Tél. +33 (0) 3.88.59.52.25
KIEHL Italia s.r.l.	Via San Rocco, 101;	I-16036 Recco (GE)	Tel. +39 / 0185 730 008
KIEHL Schweiz AG	St. Dionys-Str. 33;	CH-8645 Jona	Tel. +41 (0) 55 / 254 74 74
KIEHL Hungary Kft.	Felsőipari körút 3/ D	HU-2142 Nagytarcsa	Tel. +36 (0) 1 / 348-08 41
KIEHL Middle East LLC	A8-LIU 48/49 - KIZAD	Abu Dhabi, U.A.E.	Tel. +971 2 550 33 96

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +33 (0) 1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr. 1; H290  
Self-react. F; H242  
Acute Tox. 4; H302  
Acute Tox. 4; H312  
Acute Tox. 4; H332  
Skin Corr. 1A; H314  
STOT SE 3; H335  
Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Peracetic Acid / Hydrogen Peroxide

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### ARENAS-oxydes

Date de révision: 18.02.2022

Code du produit: j6531\_sd

Page 2 de 11

**Mention** Danger

**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**



#### Mentions de danger

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302+H312+H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
--------	--

#### 2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

conforme à 648/2004/CE: acides organiques, Peroxydes

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### ARENAS-oxydes

Date de révision: 18.02.2022

Code du produit: j6531\_sd

Page 3 de 11

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7722-84-1	Peroxyde d'hydrogène en solution			25 - < 30 %
	231-765-0	008-003-00-9	01-2119485845-22	
	Ox. Liq. 1, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H271 H332 H302 H314 H318 H335 H412			
64-19-7	Acide acétique			5 - < 10 %
	200-580-7	607-002-00-6	01-2119475328-30	
	Flam. Liq. 3, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H226 H314 H318			
79-21-0	Acide peracétique ... %			1 - < 5 %
	201-186-8	607-094-00-8	01-2119531330-56	
	Flam. Liq. 3, Org. Perox. D, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Aquatic Acute 1; H226 H242 H332 H312 H302 H314 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

###### Indications générales

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

###### Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés.

Appeler immédiatement un médecin.

###### Après contact avec la peau

Rincer à l'eau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Appeler immédiatement un médecin.

###### Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.

Appeler immédiatement un médecin.

###### Après ingestion

Rincer la bouche.

Faire boire immédiatement beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Éviter le vomissement si possible.

Appeler immédiatement un médecin.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARENAS-oxydes**

Date de révision: 18.02.2022

Code du produit: j6531\_sd

Page 4 de 11

**Moyens d'extinction appropriés**

Tout moyen d'extinction possible.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures d'urgence en cas de dispersion accidentelle:

Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141).

A2B2E2K1P2 (Draeger)

OV/AG (3M)

ABEK2P3 (3M)

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les eaux de surface.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Rincer le produit écoulé avec beaucoup d'eau.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

**Information supplémentaire**

Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

Éviter la formation d'aérosols.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver dans le conteneur original. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

**Conseils pour le stockage en commun**

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Produits incompatibles: Voir également section 10

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### ARENAS-oxydes

Date de révision: 18.02.2022

Code du produit: j6531\_sd

Page 5 de 11

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
64-19-7	Acide acétique	10	25		VME (8 h)	
		20	50		VLE (15 min)	
7722-84-1	Peroxyde d'hydrogène	1	1,5		VME (8 h)	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Non demandé.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

##### Protection des mains

Gants de protection

Recommandation : des gants en latex naturel contenant du polychloroprène d'une épaisseur de 0,6 mm atteignent une durée de protection de minimum 8 heures (correspond au niveau de performance à la perméation 6 selon la norme européenne EN 374) et une résistance au "gonflement" de < 15 %.

##### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

##### Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

##### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	piquante

Testé selon la méthode

##### Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	env. -28 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	non applicable
Point d'éclair:	non applicable

##### Inflammabilité

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARENAS-oxydes**

Date de révision: 18.02.2022

Code du produit: j6531\_sd

Page 6 de 11

solide/liquide: non applicable

gaz: non applicable

**Dangers d'explosion**

donnée non disponible

Limite inférieure d'explosivité: non applicable

Limite supérieure d'explosivité: non applicable

Température d'auto-inflammation: 395 °C

**Température d'inflammation spontanée**

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: &gt; 60 °C

pH-Valeur (à 20 °C): env. 0,5 K-QP1012C

Viscosité dynamique: indéterminé

Viscosité cinématique:  
(à 20 °C) 1,19 mm<sup>2</sup>/s DIN 51562

Durée d'écoulement: indéterminé

Hydrosolubilité:  
(à 20 °C) complètement miscible**Solubilité dans d'autres solvants**

indéterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: indéterminé

Pression de vapeur: 27 hPa

Densité (à 20 °C): 1,12 g/cm<sup>3</sup> K-QP1012E

Densité de vapeur relative: indéterminé

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Propriétés comburantes

Sans rapport

**Autres caractéristiques de sécurité**

Teneur en corps solides: indéterminé

Taux d'évaporation: indéterminé

**Information supplémentaire**

Oxydant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Oxydant. Le contact avec d'autres matières peut provoquer un feu.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Se décompose en présence de solutions alcalines.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Ne pas exposer à des températures supérieures à 35 °C.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### ARENAS-oxydes

Date de révision: 18.02.2022

Code du produit: j6531\_sd

Page 7 de 11

#### 10.5. Matières incompatibles

alcalis, Agents réducteurs, Impuretés, Des métaux

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeur d'eau, L'oxygène

#### Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec d'autres détergents ou produits chimiques.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par contact cutané.

Nocif par inhalation.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
7722-84-1	Peroxyde d'hydrogène en solution					
	orale	DL50 mg/kg	415	rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	>0,17	rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l			
64-19-7	Acide acétique					
	orale	DL50 mg/kg	3310	Rat	GESTIS	
79-21-0	Acide peracétique ... %					
	orale	ATE mg/kg	500			
	cutanée	ATE mg/kg	1100			
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l			

##### Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

##### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Acide peracétique ... %)

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARENAS-oxydes**

Date de révision: 18.02.2022

Code du produit: j6531\_sd

Page 8 de 11

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**Information supplémentaire**

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64-19-7	Acide acétique					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 65 mg/l	48 h	Daphnia magna	Janssen et al	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
64-19-7	Acide acétique	-0,17

**12.4. Mobilité dans le sol**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**Information supplémentaire**Après neutralisation, les composants organiques peuvent être biodégradés dans une station d'épuration.  
Demande Chimique en Oxygène (DCO) 251 mg O<sub>2</sub>/g**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

**L'élimination des emballages contaminés**Nettoyer le récipient avec de l'eau. Contenants nettoyés à retourner à l'entreprise pour recyclage.  
Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARENAS-oxydes**

Date de révision: 18.02.2022

Code du produit: j6531\_sd

Page 9 de 11

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3149
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	5.1+8
	 
Code de classement:	OC1
Dispositions spéciales:	196 553
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	58
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3149
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURE, STABILIZED
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	5.1+8
	 
Dispositions spéciales:	196
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-H, S-Q
Groupe de ségrégation:	Peroxydes

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Oui
---------------------------------	-----



**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non demandé

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARENAS-oxydes**

Date de révision: 18.02.2022

Code du produit: j6531\_sd

Page 10 de 11

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

**Information supplémentaire**

Ce produit est soumis au règlement (UE) 2019/1148.

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 8

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways

(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARENAS-oxydes**

Date de révision: 18.02.2022

Code du produit: j6531\_sd

Page 11 de 11

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H312+H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*